



Centre de leadership en petite enfance

Les Coccinelles

TARIFS 2026-2027

Frais sujet au changement moyennant un préavis de 30 jours
En vigueur dès le 1er septembre 2026

Site et code	Adresse	# Téléphone	Responsable
École Ste-Marie (SM)	336 promenade Maurice, Oakville ON	905-849-0903	Sabrina Sidi Mammar
École Patricia-Picknell (PP)	1257 croissant Sedgewick, Oakville ON	905-825-2003	Nana Tshitembo
École Du Chêne (DC)	150 promenade Ridge, Oakville ON	905-842-2882	Nelly Boulos
École Renaissance (RE)	1226 chemin Lockhart, Burlington ON	905-333-0202	Elodie Fomen Nana
École Ste-Anne (SA)	1150 chemin Ferguson, Milton ON	365-877-6011	Ola Aguiar
École Dyane Adam (DA)	500 chemin Cedar Hedge, Milton ON	365-877-6430	Nevine Ghali

Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (SPAGJE)

Admissibilité : Les enfants de 0 à 5 ans sont admissibles. Les enfants de 6 ans le demeurent selon les modalités suivantes :

Anniversaire entre janvier et juin : admissibilité jusqu'au 30 juin de la même année;

Anniversaire entre juillet et décembre : admissibilité jusqu'à la fin du mois de leur 6^e anniversaire.

PROGRAMME PETITE ENFANCE	# Jours	Journées fixes	Frais par jour par enfant
Poupons 0 à 18 mois (<i>site Dyane Adam seulement</i>) Heures : 7h00 à 18h00 - 2 collations et 1 repas inclus	5	Lundi au vendredi	22.00 \$
Bambins 18 à 30 mois Heures : 7h00 à 18h00 - 2 collations et 1 repas inclus	2	Mardi - Jeudi	22.00 \$
	3	Lundi - Mercredi - Vendredi	22.00 \$
	5	Lundi au vendredi	22.00 \$
Préscolaires 2 ½ à 4 ans Heures : 7h00 à 18h00 - 2 collations et 1 repas inclus	2	Mardi - Jeudi	22.00 \$
	3	Lundi - Mercredi - Vendredi	22.00 \$
	5	Lundi au vendredi	22.00 \$
PROGRAMME PARASCOLAIRE	# Jours	Lundi au vendredi	Frais par jour par enfant
Enfants de moins de 6 ans ou admissibles au SPAGJE*			
Avant et/ou Après école au choix Collation incluse après école	5	Temps plein seulement	12.00 \$
Avant école seulement Sites DC – SA – DA : 7h à 8h – Pas de collation	5	Temps plein seulement	\$9.72 \$
CAMP DE JOUR 7h à 18h – Repas du dîner et deux collations incluses (Les sites peuvent varier, minimum 7 inscriptions)		Frais par jour, par enfant admissible au programme SPAGJE*	22.00 \$
PROGRAMME PARASCOLAIRE	# Jours	Lundi au vendredi	Frais par jour par enfant
Enfants de 6 ans et plus			
Avant et Après école Tous les sites : Collation incluse après école	5	Temps plein seulement	19.97 \$
Avant école seulement Sites SM – RE – PP : 7h à 9h - Pas de collation	5	Temps plein seulement	13.93 \$
Avant école seulement Sites DC – SA – DA : 7h à 8h – Pas de collation	5	Temps plein seulement	9.72 \$
Après école seulement Sites SM – RE – PP : 15h45 à 18h – Collation incluse	5	Temps plein seulement	16.03 \$
Après école seulement Sites DC – SA – DA : Fin des classes à 18h – Collation incluse	5	Temps plein seulement	18.13 \$
CAMP DE JOUR 7h à 18h – Repas du dîner et deux collations incluses (Minimum de 7 inscriptions requises)		Frais par jour, par enfant	55.00 \$

Modification ou annulation de service (tous les programmes) :

Un **préavis écrit de 2 semaines de frais payés** est requis pour toute modification ou annulation avant la date de fin prévue au dossier. Les demandes verbales ne sont pas acceptées. Les demandes doivent être effectuées dans le portail Digibot ou par courriel à services@afeseo.ca.

Subventions de frais de garde

Des subventions pour les frais de garde sont disponibles par l'entremise de la région pour les familles qui se qualifient : www.halton.ca

Frais payables par retrait bancaire

Le centre facture les frais de garde selon un taux journalier. Ces frais sont payables à l'avance toutes les deux semaines par prélèvement automatique. Un tableau des dates de prélèvement sera mis à votre disposition sur le portail parents.

Paiement sans provision (NSF) : Des frais administratifs de **25 \$** s'appliquent à tout paiement retourné sans fonds. Le paiement, incluant ces frais, sera prélevé de nouveau à la prochaine date de prélèvement.

Absences et jours non remboursables : Aucun remboursement ou rabais pour jours fériés, maladies, vacances ou fermetures exceptionnelles. Les journées d'absence des enfants demeurent payables selon le contrat.